

**COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 358
JEUDI 16 AVRIL 2020 à 09h30
au Centre Administratif à BASSEMBERG**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc **RIEBEL**, Président,
Assisté des Vice - Présidents :
Mme Nicole **ZEHNER**
MM. Roland **MANGIN**, André **FRANTZ**, Serge **JANUS**, Bernard **SCHMITT**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Chantal **SCHMITT**, Yvette **WALSPURGER**, Christiane **DUTTER**.
MM. Dominique **HERRMANN**, Fabien **DOLLE**, Jean-Pierre **PIELA**, Charles **FAHRLAENDER**,
André **REBOUL**, Raphaël **CHRISTOPHE**, Rémy **SPIES**, Roland **RENGERT**, Loïc
GUYADER, Rémy **BAUER**, Jean-Philippe **HOLWEG**, Alain **MEYER**, Christian **HEIM**,
Francis **ADRIAN**, Claude **GARRE**, Jean-Georges **HIRSCHFELL**, Rémy **ANTOINE**
GRANDJEAN.

ETAIENT EXCUSES :

M. Bernard **WOLFF**,
M. Raymond **SCHWEITZER**.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. Noël **ADONETH**, responsable informatique,
Mme Cathy **ISSELE**, secrétaire,
Mme Audrey **JEHL**, Directrice de l'OT, animatrice économique,
Mme Christine **ZEMB**, responsable du Pôle Fonctionnel.

Le Président Jean-Marc **RIEBEL** ouvre la séance et présente les modalités d'organisation de la réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes par conférence téléphonique conformément à l'ordonnance N° 2030-391 du 1^{er} Avril 2020 – Article 6.

Les débats seront enregistrés.

Jean-Marc **RIEBEL** procède à l'appel des membres présents.

26 membres étaient présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

I – FONDS RESISTANCE GRAND EST

Le Président présente le projet de fonds résistance dont l'objectif sera d'assurer les besoins de trésorerie des TPE (Très Petites Entreprises), micro entreprises et des Associations sous forme de prêt sans intérêt.

Ce fonds sera abondé par les Régions, les Départements et les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) volontaires et la banque des Territoires.

Les dossiers seront instruits par un Comité Technique qui associera Audrey **JEHL**, l'agent de développement économique de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et seront validés par un Comité d'engagement composé d'un élu de chaque structure.

La Communauté de Communes de la Vallée de Villé est sollicitée pour un montant de 2 euros par habitant soit 21 740,00 €.

Sur proposition du Président les membres du Conseil Communautaire de la Vallée de Villé par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- prennent acte de la Délibération du Conseil Régional de la Région GRAND EST instituant le « FONDS RESISTANCE GRAND EST », en partenariat avec la Banque des Territoires, les Départements et les Etablissements Publics de coopération intercommunale de la Région GRAND EST ;

- accordent, à la Région GRAND EST, une participation de 21 740,00 € pour le financement du « FONDS RESISTANCE GRAND EST » de la Région GRAND EST ;

- approuvent la convention de participation correspondante à conclure avec la Région GRAND EST ;

- autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Par conséquent le Président propose d'établir la décision modificative suivante :

II – DECISION MODIFICATIVE – SG N° 1

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
274	Prêts	+ 21 800,-	
274	Remboursement prêts.		+ 21 800,-
611	Prestations services (Frais de dossiers)	+ 2 000,-	
611	Portes ouvertes des Artisans	- 2 000,-	
	TOTAL	+ 21 800,-	+ 21 800,-

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette Décision Modificative.

Personne n'ayant plus de question à poser, le Président clôt la séance.



**LE PRESIDENT
Maire de Saint-Maurice**

Jean-Marc RIEBEL